

Grain de Sable n° 542

1er mars 2006

POLES DE COMPETITIVITE ET DELOCALISATIONS

1.- POLES DE COMPETITIVITE ET DELOCALISATIONS

La création de pôles de compétitivité a été décidée par le gouvernement Raffarin en novembre 2004. L'objectif affiché de ces pôles est de "*faire travailler ensemble, dans un territoire rapproché trois types de partenaires - des entreprises, des centres de formation, et des unités de recherche - autour d'un projet commun, innovant, d'ambition internationale*. Les pôles de compétitivité ont l'ambition de renforcer la place de la France en matière d'innovation et de lutter contre les délocalisations.
Par Michel Lasserre, membre du Conseil scientifique d'Attac France.

2.- DELOCALISATIONS : DU SECTEUR INDUSTRIEL A CELUI DE LA RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le phénomène des délocalisations de production est apparu dans le secteur industriel au milieu de la décennie 1970. En France, ce fut par exemple Bidermann qui commença à délocaliser sa production de pantalons en 1974, puis les chaussettes Kindy en 1975. Face à ce phénomène porteur de licenciements et aux inquiétudes qu'il engendrait chez les salariés, les économistes libéraux essayaient de rétablir la confiance en s'appuyant sur la théorie ricardienne des avantages comparatifs.
Par Michel Lasserre, membre du Conseil scientifique d'Attac France.

3.- PLUS D'IMPOTS POUR LE DEVELOPPEMENT

Une action Attac dans le cadre de la Conférence ministérielle à Paris sur le thème des taxes internationales. Critique de l'attitude de blocage du Ministre des Finances allemand.
Par Attac Allemagne, communiqué de presse, Paris, le 28 février 2006.

1.- POLES DE COMPETITIVITE ET DELOCALISATIONS

La création de pôles de compétitivité a été décidée par le gouvernement Raffarin en novembre 2004. L'objectif affiché de ces pôles est de "*faire travailler ensemble, dans un territoire rapproché trois types de partenaires - des entreprises, des centres de formation, et des unités de recherche - autour d'un projet commun, innovant, d'ambition internationale*. Les pôles de compétitivité ont l'ambition de renforcer la place de la France en matière d'innovation et de lutter contre les délocalisations.

Pour mieux faciliter la mise en place et le développement de ces pôles, en juillet 2005 le gouvernement a évalué à 1,5 milliard d'euros sur trois ans le soutien de l'Etat aux futurs pôles. 800 millions seront accordés par l'Agence nationale de la recherche, l'Agence de l'innovation industrielle et par le groupe OSEO-Anvar, et 400 millions de crédits d'intervention proviendront des différents ministères. Quant aux 300 millions restant, ils prendront la forme d'exonérations d'impôt sur les bénéfices, ainsi que sur les cotisations de taxe professionnelle et de taxe foncière. Pour les employés effectuant des activités de recherche et d'innovation, les entreprises seront exonérées de 50 % des cotisations sociales, selon leur taille.

Pour l'instant, 66 pôles devraient être validés, dont 15 à rayonnement international. Ce type de projet présente des aspects positifs en ce qui concerne l'aménagement du territoire et l'incitation à la recherche. La création de ces pôles n'est donc pas une mauvaise chose pour notre économie, mais qu'en est-il plus particulièrement en ce qui concerne la lutte contre les délocalisations ?

Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire, a déclaré le 14 septembre 2005 : *« Les pôles permettront, d'ici à 2010, la création de milliers d'emplois, de dizaines de milliers d'emplois, voire de centaines de milliers d'emplois »*. Si cette prévision se confirmait effectivement en 2010, ce serait très bien, car ces créations d'emplois permettraient alors de compenser une partie des emplois qui seront délocalisés d'ici cette date. Seulement, si on met cette prévision de création d'emplois en parallèle avec celle du cabinet Katalyse [1], qui prévoit que pour la même période les délocalisations entraîneront la perte de 202 000 emplois dans le seul secteur des services, on ne peut que douter de plus en plus de l'efficacité de ces pôles en ce qui concerne les pertes d'emplois consécutives aux délocalisations.

En fait, le principal lien concret entre les pôles de compétitivité et les délocalisations repose sur un constat : les délocalisations de production concernent des produits arrivés à maturité, c'est-à-dire peu susceptibles d'améliorations importantes aussi bien dans leur utilisation que dans leurs procédés de fabrication. Il suffirait alors d'innover, de nous spécialiser dans l'amélioration et la création de nouveaux produits, pour compenser les pertes d'emplois conséquentes aux délocalisations de productions de biens arrivés à maturité. Seulement, c'est oublier que ce constat date quelque peu. Il reposait encore sur une base tangible il y a quelques décennies, quand les pays émergents se contentaient de produire et d'exporter des biens à faible valeur ajoutée. Or, depuis, ces pays ont développé leurs technologies, et ont fortement augmenté leurs capacités de recherche et d'innovation. Ils ont eux-mêmes développé depuis longtemps leurs propres pôles de compétitivité, et à une échelle bien plus grande que les projets français.

Les premiers « Science Park » asiatiques, équivalents de nos pôles de compétitivité, ont ouvert en 1980. Le rapport 2005 de la CNUCED cite le Hsinchu Science Park de Taiwan regroupant 384 entreprises dont 52 étrangères. A Singapour, le premier Science Park, ouvert lui aussi en 1980, regroupe aujourd'hui 300 entreprises locales et étrangères. En Chine, le Zhongguancun Science Park regroupe 14 000 entreprises de haute technologie, dont 1600 d'origines étrangères.

La Chine et l'Inde forment aussi des spécialistes très pointus dans le domaine de la recherche, et en quantité bien plus importante que la France ou même l'Europe. Les entreprises qui sont installées dans ces pays, qu'elles soient d'origines

[1] Rapport au Sénat de la Commission des Finances du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur la globalisation de l'économie et les délocalisations d'activité et d'emplois. (Rapport Arthuis)

locale ou transnationale, ont l'avantage de bénéficier de coûts salariaux bien inférieur à ceux de notre pays. Elles investissent dans la recherche à une échelle bien plus grande que nos futurs pôles de compétitivité, et à des coûts bien moindres.

Les pôles de compétitivité français s'accompagnent certes d'aides financières et fiscales aux entreprises, mais que pèsent ces aides face aux avantages qu'offrent les pays émergents ? Face à cette réalité, que représente la création de 66 pôles de compétitivité en France ? Même si l'intérêt de ces pôles reste néanmoins incontestable sous d'autres aspects, il apparaît clairement une très grande limite sur leur capacité à résister aux délocalisations.

Par Michel Lasserre, membre du Conseil scientifique d'Attac France.

2.- DELOCALISATIONS : DU SECTEUR INDUSTRIEL A CELUI DE LA RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le phénomène des délocalisations de production est apparu dans le secteur industriel au milieu de la décennie 1970. En France, ce fut par exemple Bidermann qui commença à délocaliser sa production de pantalons en 1974, puis les chaussettes Kindy en 1975. Face à ce phénomène porteur de licenciements et aux inquiétudes qu'il engendrait chez les salariés, les économistes libéraux essayaient de rétablir la confiance en s'appuyant sur la théorie ricardienne des avantages comparatifs. Selon leur point de vue, les délocalisations concernaient des produits arrivés à maturité, et relevant d'une production nécessitant un outil productif à faible technologie. Il était alors normal et bon pour la croissance que les pays pauvres et peu innovants se développent sur ce secteur, alors que les pays développés avaient avantage à se spécialiser dans la production de biens à plus haute valeur technologique et à continuer à innover. Les spécialisations réciproques permettaient alors un échange bénéfique à l'ensemble des partenaires, et nos emplois perdus dans certains secteurs devaient être compensés par des emplois créés dans nos secteurs les plus en pointe.

Dans les décennies 80 et 90, les délocalisations se sont poursuivies dans les secteurs industriels à faible technologie, et le phénomène s'est transmis entre autre aux secteurs de la maroquinerie, des biens d'équipements ménagers, des articles de sport ou des jouets. En 1987, dans son usine lyonnaise de tubes et canons pour téléviseurs Vidéocolor, Thomson supprime 400 emplois sur 800, et les délocalisations se répandent massivement dans la filière électronique. On remarquera que cette filière ne concerne plus seulement des produits arrivés à maturité, mais un secteur en pleine innovation, et que l'invocation de la théorie des échanges comparatifs commence dès cette époque à se trouver en décalage croissant avec la réalité.

Dans la même période, les premières délocalisations apparaissent dans le secteur des services anglo-saxons : ce sont par exemple les centres d'appels téléphoniques qui vont s'installer en Irlande, ou bien la conception de logiciels qui prend son essor en Inde. En 1993, l'entreprise Motorola inaugure le premier centre de recherche et développement (R&D) installé en Chine par des entreprises étrangères, Microsoft le suit en 1998. Avec l'émergence des délocalisations dans le secteur des services et de la R&D, l'utilisation de la théorie ricardienne comme justificatif des délocalisations perd alors tout son sens.

Avec les années 2000 les délocalisations continuent de plus belle, dans tous les secteurs où cela devient possible. Dans le secteur industriel, on assiste maintenant à la délocalisation d'une partie de la métallurgie et de la plasturgie européenne vers les PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale). La libération des quotas chinois sur les exportations de textile, début 2005, entraînent une explosion immédiate des importations européennes. Les menaces se précisent sur le secteur de l'automobile, et le constructeur automobile chinois Chery annonce qu'il compte vendre des véhicules à prix cassés sur les marchés américains et européens à partir de 2007. Les délocalisations dans le secteur de l'électronique se concentrent maintenant sur la Chine, laquelle devient premier producteur d'ordinateurs portables. Dans la région du "Delta des Perles" se sont installées des entreprises réalisant désormais un tiers de la production mondiale de lecteurs de CD, 60 % des têtes laser pour DVD et 70 % des photocopieurs. La société *Galanz* y fabrique dans ses usines 50 % des fours à micro-ondes vendus dans le monde.

Dans le secteur des services, les années 2000 voient nos propres centres d'appels français s'installer à l'étranger. Pour 40% moins cher, c'est l'Afrique francophone qui a leur préférence. On assiste aussi à une forte croissance des délocalisations dans le domaine de la sous-traitance de services aux entreprises : la comptabilité, les facturations, les feuilles de paye, les commandes. En 2004, d'après une étude de la Cnuced, ce sont 39 % des grands groupes européens qui ont déjà délocalisé une partie de leurs activités de services, et 44 % qui ont l'intention de le faire dans les années à venir.

Les années 2000 voient aussi la montée des délocalisations dans le secteur de la R&D. En 2005, Airbus ouvre un centre d'ingénierie en Chine pour travailler sur des avions de nouvelle génération, et STMicro ouvre à Rabat un centre de conception de microprocesseurs. A la fin de 2004, la Chine comptait sur son territoire quelques 700 centres de R&D d'origine transnationale, et plus de 100 sociétés transnationales avaient installé des unités de R&D en Inde. En 2005, Microsoft a ouvert son sixième centre de recherche à Bangalore. 6 des 19 centres de recherches de Motorola sont maintenant installés dans des pays en développement (Chine, Inde, Corée, Malaisie, Singapour, Brésil). Les transnationales pharmaceutiques installent leurs centres de R&D plus particulièrement en Inde (Pfizer Astra-Zeneca, Sanofi-Aventis, Novartis, etc.). Durant la dernière décennie, plus de 100 transnationales ont installé des laboratoires de R&D à Singapour, dont Rolls-Royce, Motorola, Philips, General-Electric, Hewlett-Packard, Matsushita, Sony, 3M, et Daimler-Chrysler. Sur 1773 projets d'investissements de R&D à l'étranger qui ont été lancés de 2002 à 2004, 1095 ont été entrepris dans des pays en développement, dont près de la moitié (861) dans la zone Asie-Océanie.

Quant aux prévisions, elles ne laissent guère d'espoir de voir le phénomène s'enrayer. Bien au contraire, le rapport annuel 2005 de la CNUCED, estime qu'il *« existe des raisons fondamentales pour que l'internationalisation de la recherche et développement vers les pays en développement se poursuive »*. Si, dès aujourd'hui, plus de la moitié des entreprises multinationales ont délocalisé une partie de leur R&D en Chine, en Inde ou à Singapour, cette proportion devrait encore augmenter. Selon une enquête menée par la CNUCED auprès des grands groupes transnationaux, la Chine devrait même devenir, d'ici à 2009, leur premier lieu d'implantation de leurs activités de recherche.

D'après une enquête CSA-L'Expansion-France Inter, datée d'octobre 2004, 88 % des français estiment que la délocalisation des entreprises françaises est un « phénomène grave », et « durable » pour 70 %. Leur croissance soutenue, et plus particulièrement dans les secteurs les plus innovants, semble montrer que les craintes des français sont tout à fait justifiées.

Sources :
Rapport 2005 de la CNUCED.
Rapport au Sénat de Jean Arthuis, juin 2005.
« Désindustrialisations, délocalisations » : rapport au Conseil d'Analyses Economiques de L. Fontagné et J.H. Lorenzi.
Presse économique, et plus particulièrement le dossier sur les délocalisations paru dans l'Expansion de novembre 2004.

Par Michel Lasserre, membre du Conseil scientifique d'Attac France.

3.- PLUS D'IMPOTS POUR LE DEVELOPPEMENT

Une action Attac dans le cadre de la Conférence ministérielle à Paris sur le thème des taxes internationales.
Critique de l'attitude de blocage du Ministre des Finances allemand.

Lors de la Conférence ministérielle sur le thème des taxes globales, des militants d'Attac Allemagne et Attac France ont manifesté à Paris, sur les lieux mêmes de la conférence, en faveur des taxes globales et contre l'attitude de blocage du Ministre des Finances allemand. Ils ont accueilli les délégués avec des banderoles (« PLUS D'IMPÔTS POUR LE DÉVELOPPEMENT ») et des tracts en forme d'avions en papier (bien adaptés à une discussion concernant les taxes sur les billets d'avion et le kérosène) sur lesquels étaient inscrites leurs exigences.

Lors de la conférence internationale prévue à Paris du 28 février au 1er mars, les représentants des gouvernements, sur invitation de Jacques Chirac, délibèreront sur les moyens de financer le développement par les taxes globales. La première mesure concrète que la France va introduire le 1er juillet 2006 et qui devrait être étendue au plus grand nombre d''Etats possibles, consiste à prélever une taxe sur chaque billet d'avion.

Avant toute chose, Attac-Allemagne critique l'attitude de refus du Ministre des Finances allemand. « Cette conférence montre que le temps des taxes globales est arrivé », a déclaré Silke Ötsch de la section Attac-Impôts. « Mais tandis que d'autres pays vont de l'avant, Peer Steinbrück freine ce processus des quatre fers : c'est la preuve d'une honteuse incapacité. ».

Attac considère la taxe sur les billets d'avion comme un premier pas vers les taxes globales, et s'en félicite. Toutefois cela ne suffit pas. « L'effet incitatif sur le plan écologique est aussi minime que les recettes que l'on peut en attendre, » a déclaré Silke Ötsch de la section Attac-Impôts. Pour endiguer les effets négatifs de la mondialisation et financer les objectifs de développement du Millénium des Nations Unies d'autres mesures sont nécessaires et avant tout faire « passer à la caisse » les gagnants de la mondialisation. C'est à dire entre autres : instaurer la taxe Tobin, des taxes écologiques globales, comme la taxe sur le kérosène ou sur le CO2 (dioxyde de carbone) ; ou encore lutter contre l'évasion fiscale. S. Ötsch déclare encore : « La taxe sur les billets d'avion ne doit pas servir à détourner l'attention de l'instauration de taxes plus efficaces, progressives, ou de la lutte contre l'évasion fiscale ».

Pour que ces moyens pertinents puissent être eux aussi mis en œuvre, Attac démarre aujourd'hui, par le biais de cette action, une campagne fédérale en faveur des taxes globales. En premier lieu, Attac appelle à une action par e-mail à l'intention du Ministre des Finances Peer Steinbrück et de la Ministre de la Coopération Économique Heidemarie Wiieczorek-Zeul, pour exiger d'eux l'instauration d'une taxe sur les billets d'avion ainsi que d'autres taxes globales.
http://www.attac.de/internationale-steuern/mailomat/

Autres informations (en allemand) :
- Campagne Attac Allemagne pour les taxes internationales
http://www.attac.de/internationale-steuern
- Article de fond :
http://www.blaetter.de/artikel.php?pr=2247

Par Attac Allemagne, communiqué de presse, Paris, le 28 février 2006